

**Assemblée générale**

Distr. générale
27 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 150 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi
(Italie) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et projet
de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019
au 30 juin 2020****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2017/18	81 000 000
Dépenses de 2017/18	80 196 200
Solde inutilisé de 2017/18	803 800
Crédit ouvert pour 2018/19	82 448 900
Montant estimatif des dépenses de 2018/19 ^a	81 102 500
Montant estimatif du solde inutilisé de 2018/19	1 346 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2019/20	65 237 200
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2019/20	(1 155 800)
Recommandation du Comité consultatif pour 2019/20	64 081 400

^a Montant estimatif au 28 février 2019.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 3 avril 2019. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi figure à la fin du présent rapport. On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755) les observations et recommandations qu'il a faites, y compris celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

2. Dans sa résolution 71/294, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 81 millions de dollars (montant net : 74 946 800 dollars) aux fins du fonctionnement de la BSLB pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 80 196 200 dollars (montant net : 73 906 200 dollars), soit un taux d'exécution du budget de 99,0 %. Le solde inutilisé de 803 800 dollars représente, en chiffres bruts, 1,0 % du crédit ouvert, qui résulte de l'effet combiné des éléments suivants : a) des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (3 928 800, soit 10,3 %) ; b) des dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions (4 731 800 dollars, soit 11,0 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/636).

3. Il ressort du rapport sur l'exécution du budget que, durant l'exercice 2017-2018, un montant total de 3 928 400 dollars a été réaffecté de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie II (Personnel civil) pour couvrir : un dépassement de crédits largement imputable à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, phénomène qui s'est répercuté sur les dépenses afférentes aux traitements du personnel recruté sur le plan national et sur le coefficient d'ajustement pour le personnel recruté sur le plan international ; des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu pour le personnel recruté sur les plans international et national. Il ressort également du rapport que les réaffectations de fonds à partir de la catégorie III ont été possibles grâce à une redéfinition de l'ordre de priorités des activités et à des dépenses inférieures aux prévisions au titre des rubriques suivantes : a) Communications (2 446 400 dollars, soit 34,6 %) principalement en raison de la non-acquisition de matériel et de pièces détachées, des coûts effectifs moins élevés que prévu pour les communications commerciales et des taux inférieurs aux prévisions pour les téléphones mobiles ; b) Informatique (1 954 700 dollars, soit 7,5 %) : cette baisse s'explique principalement par la non-acquisition de matériel et de pièces détachées et par le fait que les frais d'entretien d'Umoja ont été moins élevés en raison de coûts effectifs inférieurs aux prévisions pour les services fournis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Centre international de calcul (CIC) ; c) Installations et infrastructures (502 600 dollars, soit 8,0 %), principalement en raison de la réduction des services d'entretien et du report ou de l'annulation de travaux d'aménagement et de rénovation ; d) Transports terrestres (311 900 dollars, soit 44,0 %), principalement en raison de la non-

acquisition de quatre véhicules à usage spécial et d'un engin de manutention (ibid., par. 53, 60 et 62 à 64).

4. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la BSLB, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/5 (Vol. II), chap. II).

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019 les dépenses s'élevaient à 53 987 100 dollars (montant brut) et qu'à la fin de l'exercice en cours le montant total des dépenses devrait atteindre 81 102 500 dollars, laissant un solde inutilisé de 1 346 400 dollars, soit un taux d'utilisation du budget de 98,4 %.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019 les chiffres concernant le déploiement des effectifs de la Base s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2018/19</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
BSLB (unités hébergées non comprises)			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	86	68	20,9
Personnel recruté sur le plan national	282	263	6,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	6	5	16,7
Personnel recruté sur le plan national	18	18	–
Unités hébergées			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	46	34	26,1
Personnel recruté sur le plan national	6	6	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	1	1	–
Total BSLB (y compris les unités hébergées)			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	132	102	22,7
Personnel recruté sur le plan national	288	269	6,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	7	6	14,3
Personnel recruté sur le plan national	18	18	–

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

A. Mandat et résultats attendus

8. Dans son rapport sur le budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/774), le Secrétaire général donne un aperçu des résultats prévus pour 2019/20 ainsi que des précisions sur les hypothèses de planification et les priorités de la Base pour 2019/20, notamment : a) la modification du nom du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, qui est rebaptisé Service central des technologies ; b) la présentation d'un concept d'opérations révisé relatif aux stocks pour déploiement stratégique ; c) l'exécution de la deuxième et dernière phase de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil ; d) l'actualisation du dispositif de modulation des ressources pour la Base de soutien logistique ; e) la transformation du Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions en une nouvelle unité hébergée à la Base, relevant du Département de l'appui opérationnel ; f) le renforcement des capacités de la Base en ce qui concerne les activités de gestion de l'environnement et celles liées à la santé et à la sécurité au travail. Le Comité consultatif examine les modifications qu'il est proposé d'apporter à la dénomination des unités administratives dans son rapport sur les questions relatives aux opérations de maintien de la paix en général (A/73/755).

Présentation

9. Lorsque le Secrétaire général avait proposé d'unifier les sections jumelles du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à Brindisi et à Valence (Section de l'appui aux réseaux, Section de l'appui technique aux liaisons par satellite, Section de l'appui au centre informatique et Section de l'appui aux infrastructures technologiques) (voir A/69/733/Rev.1), le Comité consultatif avait recommandé que le Secrétaire général soit prié de continuer d'indiquer le lieu d'affectation des postes figurant dans l'organigramme de la BSLB et de lui présenter, dans les prochains projets de budget, une ventilation des ressources et des dépenses nécessaires pour Valence et Brindisi, l'objectif étant d'améliorer la transparence et de faciliter l'examen, par l'Assemblée générale, des propositions budgétaires et des rapports sur l'exécution des budgets de la BSLB (A/69/839/Add.9, par. 33 et 34). Le Comité consultatif note que, dans les documents budgétaires ultérieurs, les informations relatives aux ressources nécessaires et à l'organigramme du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications ont été présentées sous diverses formes. Tout en constatant les améliorations apportées à la présentation des organigrammes dans le présent document budgétaire, qui comporte une vue d'ensemble de la Base de soutien logistique (annexe II.A) et des organigrammes distincts pour Brindisi et Valence (annexes II.B et II.C), le Comité consultatif continue de considérer que l'ancienne présentation des ressources nécessaires et de l'organigramme du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications assurait une meilleure transparence et faisait apparaître plus clairement la répartition des ressources entre ces deux lieux d'activité [voir par exemple A/68/727, tableau 4 et annexe II]. **Dans cette perspective, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les prochains projets de budget des informations ventilées sur les ressources nécessaires et l'organigramme du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à Brindisi et à Valence.**

Concept révisé relatif aux stocks pour déploiement stratégique

10. On trouvera aux paragraphes 141 à 143 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Base de soutien logistique pour 2019/20 (A/73/774) des informations générales sur le concept d'opérations révisé relatif aux stocks pour déploiement stratégique. Dans sa résolution 71/294, l'Assemblée générale a souscrit à la demande du Comité consultatif tendant à ce que le Secrétaire général fournisse des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen, par le Bureau des services de contrôle interne, du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (voir A/71/836/Add.10¹ et A/71/798) et sur la version révisée du concept relatif aux stocks pour déploiement stratégique. En réponse à cette demande, le Secrétaire général a présenté, dans son rapport sur le budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice 2018/19 (A/72/783), un examen du concept de stocks pour déploiement stratégique entrepris en 2017/18, qui proposait cinq grands changements (voir A/73/774 annexe III, résumé). Dans son précédent rapport, le Comité consultatif a estimé que le Secrétaire général aurait dû présenter des renseignements plus détaillés, ainsi qu'une analyse approfondie du projet de concept d'opérations révisé concernant les stocks pour déploiement stratégique, afin de lui permettre de formuler des observations et des recommandations sur la question à l'intention de l'Assemblée générale (A/72/789/Add.10, par. 8 à 10 et 39). Dans sa résolution 72/287, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité consultatif et demandé une révision du concept de stocks pour déploiement stratégique, tout en soulignant la nécessité de poursuivre l'analyse du renforcement de l'efficacité, des gains d'efficience attendus et des questions liées à l'emplacement des stocks.

11. Le Secrétaire général a déclaré qu'en réponse à cette demande de l'Assemblée générale, la Base de soutien logistique a affiné son concept de stocks stratégiques, qui est résumé à la section IV et décrit à l'annexe III du projet de budget (A/73/774). Le concept révisé comporte notamment des informations sur les hypothèses de planification, les capacités facilitatrices, le caractère réaliste des délais et le recours aux autorisations de dépenses avant mandat, les autres emplacements pour les stocks pour déploiement stratégique, les autres modèles d'approvisionnement, la gouvernance, la composition des stocks pour déploiement stratégique, l'intégration des stocks pour déploiement stratégique dans la gestion de la chaîne logistique, les modalités de financement et la reconstitution des stocks pour déploiement stratégique. En outre, la section IX de l'annexe contient des informations supplémentaires sur les paramètres de planification concernant le scénario de référence retenu pour le démarrage d'une mission, ainsi que sur des paramètres de planification et des estimations de coûts propres à certaines catégories de produits, tels que le génie, l'informatique et les communications, les services sanitaires, l'approvisionnement et les transports.

12. Le Comité consultatif note que le projet de version révisée du concept de stocks pour déploiement stratégique ne donne pas une idée complète des incidences financières. Ainsi :

a) En ce qui concerne les capacités facilitatrices, il est indiqué dans le rapport que des ressources supplémentaires nécessaires au maintien des capacités d'appui

¹ Le BSCI a notamment recommandé qu'aux fins d'un déploiement rapide le concept de stocks pour déploiement stratégique soit actualisé et révisé, tout comme les hypothèses et politiques afférentes dans le contexte de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des initiatives en cours concernant le démarrage des missions, et que l'on envisage d'autres lieux d'entreposage des stocks stratégiques plus proches des sites des opérations, notamment en s'appuyant sur des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies et en tirant parti de leur expérience (A/71/798).

commercial seront inscrites au budget de la Base et que celle-ci définira, en collaboration avec le Siège de l'ONU, une stratégie globale pour les appels d'offres et estimera leur montant, qui sera ensuite présenté à l'Assemblée générale (ibid., annexe III, par. 33).

b) Pour ce qui est des options d'approvisionnement, qui auront également une incidence sur les besoins en matière de stocks stratégiques pour déploiement rapide, le rapport indique que la Base procédera à une analyse approfondie par catégorie de produits de base et de services (modules), en consultation avec la Division de la logistique et la Division des achats, afin de déterminer le modèle d'approvisionnement le plus adapté pour chaque catégorie (ibid., annexe III, par. 49).

c) S'agissant de la recommandation du BSCI concernant la nécessité d'examiner d'autres lieux d'entreposage des stocks stratégiques plus proches du théâtre des opérations, notamment en nouant des partenariats avec les autres entités des Nations Unies et en tirant parti de leur expérience, le rapport indique que si un centre d'approvisionnement régional venait à être établi sur le continent africain pour répondre aux besoins en termes de stockage des missions de maintien de la paix en cours, la possibilité de constituer des « réserves régionales » en entreposant le matériel dans des installations existantes des Nations Unies (missions ou bases logistiques) serait évaluée et un examen approfondi de l'opportunité de mettre en place des entrepôts régionaux pour les missions en cours devra être réalisé (ibid., par. 38 à 45).

13. Par ailleurs, le Comité consultatif estime que certains des paramètres propres à certaines catégories de matériel et les prévisions de dépenses correspondantes ne sont pas suffisamment justifiés. Par exemple, le Comité estime que les besoins journaliers des véhicules concernant le carburant en vrac (30,000 litres) sont peut-être surévalués (ibid., par. 116) et pourraient être revus à la baisse. Il estime aussi que l'inclusion de systèmes de drones aériens dans la composition des stocks pour déploiement stratégique (ibid., par. 101) pourrait ne pas se justifier, dans la mesure où ces systèmes ne sont pas toujours autorisés par les pays hôtes et où leur choix doit s'effectuer au cas par cas. **En conséquence, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de réexaminer les paramètres et les estimations de coûts propres à certaines catégories de matériel ou de services et de procéder à des ajustements selon que de besoin.**

14. Le Comité consultatif estime que, pour répondre pleinement à la demande de l'Assemblée générale de poursuivre l'analyse du renforcement de l'efficacité, des gains d'efficience escomptés et des questions relatives à l'emplacement des stocks, et pour permettre à l'Assemblée de se prononcer en toute connaissance de cause, il y a lieu de procéder à une analyse plus approfondie et plus détaillée, que devront étayer des faits et des chiffres détaillés relatifs aux gains d'efficience et à l'efficacité opérationnelle, et qui devra s'accompagner d'informations complètes concernant les incidences financières. De l'avis du Comité, cette analyse devrait rechercher d'autres possibilités d'améliorer l'efficience et l'efficacité et comporter des informations détaillées sur les incidences financières. En outre, il conviendrait d'examiner de manière plus approfondie la composition et le niveau des stocks pour déploiement stratégique, ainsi que les processus et les procédures visant à optimiser l'utilisation, l'entretien, la rotation et la gestion. Le Comité consultatif estime également que la proposition de révision du concept de stocks pour déploiement stratégique devrait inclure une gamme d'options assorties d'analyses coûts-avantages, afin d'appuyer la prise de décision par l'Assemblée générale. La possibilité de coopérer avec d'autres entités du système des Nations Unies disposant d'une composante logistique, en particulier en ce qui concerne les lieux d'entreposage des stocks, devrait également être examinée plus avant.

15. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, si l'Assemblée générale prenait note du concept d'opérations révisé concernant le concept révisé de stocks pour déploiement stratégique, comme demandé par le Secrétaire général (A/73/774, par. 144 c), la Base prendrait les dispositions voulues en 2019/20 dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif estime qu'il serait prématuré de procéder, à ce stade, à la mise en œuvre du concept révisé relatif aux stocks pour déploiement stratégique. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, pour examen, un rapport distinct et complet sur le concept révisé relatif aux stocks pour déploiement stratégique, fondé sur une analyse approfondie et détaillée de tous les aspects de la gestion de ces stocks, notamment les incidences financières, le renforcement de l'efficacité et de l'efficience ainsi que les questions relatives à l'emplacement des stocks.**

Actualisation du dispositif de modulation des ressources

16. On trouvera aux paragraphes 48 à 53 et à l'annexe IV du projet de budget (A/73/774) des informations sur le dispositif actualisé de modulation des ressources de la Base. Au paragraphe 1 de l'annexe IV de sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire aux budgets du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et du Centre de services régional d'Entebbe. Il y est également indiqué qu'un examen complet des besoins en personnel civil, mené en 2017, a permis de définir les critères devant être respectés dans le dispositif de modulation des ressources, les données analysées portant sur les exercices budgétaires 2018/19 et 2019/20.

17. Il est indiqué à l'annexe IV du projet de budget que le dispositif de modulation des ressources de la Base de soutien logistique répond à la nécessité d'assurer un service et des capacités d'appui de base, soit une capacité minimum, qui peut être renforcée, au besoin, par des services ou du personnel contractuels, en fonction des fluctuations et de l'accroissement de la charge de travail. Le document précise en outre que 25 des 26 unités administratives de la Base de soutien logistique sont modulables à des degrés divers, de facteurs clefs relatifs au personnel. On trouvera dans l'annexe IV susmentionnée le dispositif de modulation des ressources de la Base de soutien logistique, qui comporte des informations sur les facteurs de modulation de chacune des 26 unités administratives, y compris : a) les capacités minimums en termes de postes équivalents plein temps par catégorie et par classe ; b) les données utilisées pour déterminer les besoins en équivalents plein temps ; c) le nombre de vacataires ; d) les critères de modulation chiffrés et l'incidence sur les effectifs (augmentation/diminution du nombre de fonctionnaires et de vacataires) si les critères sont remplis.

18. Le Secrétaire général indique dans son rapport sur le projet de budget qu'en raison de l'évolution récente de la clientèle du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (fermeture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de la Mission des Nations Unies au Libéria et réduction des effectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour), l'application du dispositif de modulation des ressources à la baisse de la demande de services a entraîné une réduction nette de 16 agents contractuels, correspondant à quelque 2 millions de dollars (A/73/774, par. 55).

19. Le Comité consultatif estime que les paramètres du dispositif de modulation des ressources devraient être affinés de manière à clarifier davantage la relation entre la charge de travail et les besoins en équivalents plein temps et que des informations supplémentaires devraient être fournies dans les futurs rapports

pour permettre de mieux comprendre le fonctionnement du dispositif. Il faut aussi veiller à une application cohérente du dispositif de modulation des ressources pour l'évaluation des besoins en ressources, notamment les effectifs, ainsi que les besoins en consultants individuels et en services de conseil. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de justifier pleinement, dans ses prochains rapports, les propositions de modification touchant les effectifs et le personnel contractuel, notamment en s'appuyant sur les paramètres du dispositif de modulation des ressources et en fournissant aussi des informations sur les changements affectant la portée des activités et le niveau de la charge de travail.

Gestion de l'environnement

20. Dans son rapport (A/73/774), le Secrétaire général indique que la Base de soutien logistique continuera de fournir une assistance technique aux missions sur le terrain dans les trois domaines prioritaires de la stratégie environnementale pour les missions établie par le Département de l'appui opérationnel, à savoir l'énergie, l'eau et les eaux usées et les déchets solides. On trouvera aux paragraphes 38 et 39 du rapport de plus amples détails sur l'assistance technique environnementale fournie aux missions sur le terrain.

21. Suite à une demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que la Base de soutien logistique était responsable de l'assistance technique fournie aux missions sur le terrain par l'intermédiaire du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques (projet REACT), fruit d'un partenariat établi entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Département de l'appui opérationnel pour permettre aux missions sur le terrain de bénéficier de compétences en matière d'environnement grâce à la mise à disposition de techniciens et de consultants dans les domaines suivants : a) l'intégration des questions environnementales et climatiques dans la gestion de la chaîne logistique ; b) la mise en place des infrastructures dans les domaines de l'énergie, de la gestion des déchets, des eaux usées et de l'approvisionnement en eau dans le cadre de la stratégie environnementale. Le Comité a en outre été informé que les projets environnementaux pouvaient également s'exécuter moyennant des accords contractuels dénommés accords d'ingénierie, de fourniture et de construction, aux termes desquels une entreprise d'ingénierie et de construction réalise la conception technique détaillée d'un projet, fournit le matériel et l'équipement nécessaires, puis construit et livre une installation ou un bien fonctionnel. Le Comité consultatif note que les missions de maintien de la paix reçoivent également un appui technique directement auprès du projet REACT et d'autres sources et qu'elles disposent aussi de capacités propres en matière de gestion de l'environnement. **Le Comité consultatif estime que les rôles et les responsabilités des différentes entités chargées de mettre en œuvre des projets environnementaux et de fournir un appui technique et des compétences spécialisées devraient être précisés afin d'éviter tout chevauchement ou double emploi des fonctions. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir, dans son prochain rapport, des précisions sur les rôles et les responsabilités des différents acteurs de la gestion de l'environnement.**

22. **Le Comité consultatif estime également qu'il faudrait fournir davantage d'informations sur les réductions attendues et réalisées de la consommation d'énergie ainsi que sur les gains d'efficacité obtenus grâce à l'exécution de chaque projet.** Le Comité examine plus avant les questions environnementales dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755).

B. Ressources nécessaires

23. Les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 se montent à 65 237 200 dollars en chiffres bruts (montant net 58 986 000 dollars), ce qui représente une diminution de 17 211 700 dollars (20,9 %) en chiffres bruts, par rapport au crédit de 82 448 900 dollars ouvert pour l'exercice 2018/19. Cette évolution s'explique par les réductions qui sont proposées au titre des rubriques suivantes : a) les dépenses de maintenance et d'appui liés à Umoja (15 795 900 dollars) qu'il est proposé d'imputer au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix² ; b) le personnel civil (3 531 500 dollars, soit 8,1 %). Ces diminutions seraient en partie compensées par une augmentation des dépenses opérationnelles (2 115 700 dollars, soit 9,3 %). On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/73/774) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2018/19	Effectif proposé pour 2019/20	Variation
Personnel recruté sur le plan international	132	139	7
Personnel recruté sur le plan national ^a	288	305	17
Emplois de temporaire ^b	25	3	(22)

^a Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

24. Les ressources demandées au titre du personnel civil pour 2019/20 s'élèvent à 40 258 500 dollars, soit une diminution de 3 531 500 dollars, ou 8,1 %, par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Cette diminution s'explique principalement par : a) la baisse du coefficient d'ajustement et des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international, en partie compensée par la proposition de transformation en postes de 7 postes de temporaire ; b) une diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national en raison des fluctuations des taux de change, compensée en partie par la transformation proposée de 17 emplois de temporaire (autres que pour les réunions).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

25. Au total, 447 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2019/20 : 139 postes soumis à recrutement international, 305 postes soumis à recrutement national et 3 emplois de temporaire. Les effectifs proposés pour 2019/20 à la Base de soutien logistique tiennent compte de l'augmentation nette de 2 postes et postes de temporaire, résultant de l'augmentation de 7 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de 17 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, compensée par une diminution nette de 22 postes de temporaire. Le document budgétaire indique que la deuxième phase de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil prévoit la transformation de 24 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes, le transfert de 16 postes et la réaffectation et le reclassement de 1 poste soumis à recrutement international. Il est également proposé de reclasser un poste d'agent des services

² Il est proposé de financer un montant total de 21 446 700 dollars au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2019/20 (A/73/793, par. 41).

généraux recruté sur le plan national (G-7) et d'en faire un poste soumis à recrutement international (P-3) et de créer deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (ibid., par. 15)

Création de postes

26. Il est proposé de créer deux postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) comme suit :

a) Il est proposé de créer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'ingénieur écologue (P-3) afin de disposer de compétences techniques en vue de l'application de la stratégie environnementale des missions élaborée par le Département de l'appui opérationnel (ibid., par. 114)

b) Il est proposé de créer, à titre provisoire et expérimental, un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la sécurité au travail (P-3) au sein du Service central afin de permettre à la Cellule chargée de la sécurité et de la santé au travail de s'acquitter de sa mission (ibid., par. 110 et 111). **Le Comité consultatif estime que la justification fournie à l'appui de la demande de création d'un poste supplémentaire à la Cellule chargée de la sécurité et de la santé au travail n'est pas suffisante et recommande donc de ne pas créer l'emploi de temporaire de spécialiste de la sécurité au travail (P-3). Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devra être ajusté en conséquence.**

Transformation

27. Il est proposé de transformer 24 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en postes comprenant : a) 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Service de la chaîne d'approvisionnement ; et b) 6 postes d'agent du Service mobile et 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, comme suit :

a) Il est proposé de transformer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'assistant ingénierie (GN) en poste d'ingénieur écologue (P-3) au Groupe de l'appui technique à l'environnement du Service de la chaîne d'approvisionnement, le titulaire de ce poste étant appelé à contribuer aux activités du volet énergie de la stratégie environnementale de la Division de l'appui aux missions (ibid., par. 114 et tableau 10).

b) Il est proposé de transformer sept postes de temporaire, dont un poste de spécialiste des systèmes d'information géospatiale (SM) et six postes d'assistant aux systèmes d'information géospatiale (SM) à la Section des solutions clients du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, afin de continuer de fournir un appui pour cinq fonctions géospatiales (normalisation, analyse, solutions, imagerie et cartographie) et les produits et services connexes, qui ont été centralisés et regroupés à la Base de soutien logistique (ibid. par. 117 et 118 ; résolution [70/288](#) de l'Assemblée générale, par. 8 à 10) ;

c) Il est proposé de transformer en postes 10 emplois de temporaire, dont 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques (agent du Service mobile), 1 poste de spécialiste des télécommunications (agent du Service mobile), 1 poste d'assistant aux systèmes d'information (agent du Service mobile), 3 postes d'assistant aux télécommunications (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 poste de technicien assistant aux télécommunications (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 3 postes d'assistant aux systèmes d'information (agents des services généraux), à la Section des activités relatives aux infrastructures du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, les

titulaires de ces postes étant appelés à fournir des services essentiels à l'échelle de l'Organisation dans les domaines de l'hébergement des centres de données, de la mise en place de réseaux longue distance et de l'appui aux missions à distance (A/73/774, par. 119 à 121) ;

d) Il est proposé de transformer en postes trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions), à savoir un assistant aux télécommunications (agent du Service mobile), un assistant aux télécommunications (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant aux systèmes d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national), à la Section de la gestion des services et de la sécurité informatique du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications pour répondre aux besoins de l'Organisation, par exemple en ce qui concerne le contrôle permanent, pour les missions et les autres entités du Secrétariat, des réseaux et autres systèmes essentiels (ibid., par. 122 et 123) ;

e) Il est proposé de transformer en postes trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions), dont un poste de spécialiste des systèmes informatiques (agent du Service mobile) et deux postes d'assistant aux systèmes d'information (agents des services généraux recruté sur le plan national) à la Section du développement, de la conception et de la planification des solutions techniques du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications afin de fournir des solutions technologiques à l'appui des opérations de paix et des opérations sur le terrain (ibid., par. 124 et 125).

Réaffectation et reclassement

28. Le Secrétaire général propose à nouveau qu'un poste de spécialiste de la gestion des marchés (P-4) du Groupe de l'appui à l'approvisionnement de la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement soit réaffecté puis reclassé en poste de logisticien hors classe (P-5), dont le titulaire exercerait les fonctions de chef de la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement (ibid., par. 113). Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 72/287, l'Assemblée générale n'avait pas donné suite à la proposition du Secrétaire général et que, dans son précédent rapport, le Comité s'était prononcé contre l'approbation de la proposition, estimant que la direction de la section avait été bien assurée par de hauts responsables de la Base de soutien logistique A/72/789/Add.10, par. 21). **Le Comité consultatif considère que le Secrétaire général n'a présenté aucun nouvel argument à l'appui de sa proposition et recommande donc de ne pas approuver la réaffectation du poste P-4 de spécialiste de la gestion des marchés et le reclassement ultérieur de ce poste à la classe P-5 en tant que poste de logisticien hors classe dont le titulaire exercerait les fonctions de chef de section.**

Reclassement

29. Le Secrétaire général propose de reclasser un poste d'assistant (hors classe) (gestion du matériel) (agent des services généraux recruté sur le plan national) en poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) à la Cellule de gestion du matériel de la Base de soutien logistique, afin d'assurer un contrôle adéquat de cette cellule, compte tenu notamment des pouvoirs délégués en matière de gestion du matériel (A/73/774, par. 107 et 109). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de reclasser le poste à la classe P-3 et recommande de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général.**

Taux de vacance de postes et postes vacants

30. Le tableau ci-après récapitule les taux de vacance de postes pour le personnel civil, y compris : a) les taux moyens budgétisés et effectifs pour 2017/18 ; b) le taux de vacance budgétisé pour l'exercice 2018/19, le taux de vacance moyen effectif pour la période de huit mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 28 février 2019 et le taux de vacance effectif au 28 février 2019 ; c) le taux appliqué aux prévisions pour 2019/20. Le Comité consultatif note que les taux de vacance de postes proposés pour 2019/20 sont : a) pour le personnel recruté sur le plan international, inférieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 28 février 2019 ; (b) pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, inférieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 28 février 2019 ; c) pour les postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) concernant le personnel recruté sur le plan international, supérieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 28 février 2019.

Taux de vacance de postes

(En pourcentage)

	2017/18		2018/19		2019/20	
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux moyen effectif pour la période allant du 1 ^{er} juillet 2018 au 28 février 2019	Taux effectif au 28 février 2019	Taux de vacance proposé
Personnel recruté sur le plan international	16,4	19,0	16,7	22,7	22,7	17,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	3,5	5,9	6,0	6,6	6,6	6,0
Emplois de temporaire						
Personnel recruté sur le plan international	9,0	15,4	15,0	14,3	14,3	15,0

31. Suite à une demande de précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 5 avril 2019, 46 postes au total étaient vacants, dont 28 postes d'agent recruté sur le plan international (1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 11 P-3, 1 P-2 et 7 agents du Service mobile) et 18 postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national. Aucun de ces postes n'est vacant depuis plus de deux ans.

32. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale a systématiquement demandé au Secrétaire général de s'assurer que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108). Le Comité réaffirme aussi son opinion selon laquelle les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45).**

33. **En ce qui concerne la mise en œuvre de la deuxième et dernière phase des recommandations issues de l'examen des effectifs civils, le Comité consultatif estime qu'une fois achevée la restructuration en cours, il faudra prévoir une période de stabilisation et une évaluation de l'efficacité des structures réorganisées.**

34. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 26 b), 28 et 29 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil.

2. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	Montant alloué pour 2018/19	Montant proposé pour 2019/20	Variation
Dépenses opérationnelles	22 863 000	24 978 700	2 115 700

35. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2019/20 s'élèvent à 24 978 700 dollars, soit une augmentation de 2 115 700 dollars (9,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique (1 973 500 dollars, soit 14 %), des installations et infrastructures (61 600 dollars, soit 1,0 %), des transports terrestres (35 700 dollars, soit 8,5 %) et des voyages (22 300 dollars, soit 3,2 %).

36. Le Comité consultatif a reçu un complément d'informations donnant, par objet de dépense, des précisions concernant : a) les ressources approuvées pour 2017/18 et 2018/19 ; b) les dépenses effectives pour 2017-2018 ; (c) les dépenses effectives au 28 février 2019 et les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ; d) les ressources demandées pour 2019/20. Pour plusieurs objets de dépense, les informations fournies montrent que, même si une sous-utilisation notable des crédits a été enregistrée en 2017-2018 et pour les huit premiers mois de l'exercice 2018/19 (du 1^{er} juillet 2018 au 28 février 2019), les ressources prévues pour 2019/20 continuent d'être proposées aux niveaux approuvés pour les exercices précédents, voire, dans certains cas, à des niveaux supérieurs à ceux qui avaient été approuvés précédemment. **Compte tenu de la structure des dépenses observée pendant l'exercice 2017/18 et du fait qu'il n'a pas reçu de justifications suffisantes pour les ressources demandées pour 2019/20, le Comité consultatif recommande les ajustements suivants :**

a) *Consultants et services de conseil.* Au 28 février 2019, le montant total des dépenses enregistré en 2018/19 au titre des consultants individuels s'élevait à 1 900 dollars, contre un crédit ouvert de 303 800 dollars. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % le montant de 316 100 dollars proposé pour les consultants individuels en 2019-2020 ;**

b) *Voyages.* Au 28 février 2019, le montant total des dépenses enregistré en 2018/19 au titre des voyages s'élevait à 398 600 dollars, contre un crédit ouvert de 703 600 dollars. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % le montant de 725 900 dollars proposé pour les voyages officiels en 2019-2020 ;**

c) *Installations et infrastructures.* Les dépenses effectives au titre des services d'entretien se sont élevées en 2017/18 à 818 000 dollars, contre un crédit ouvert de 1 427 600 dollars, soit une sous-utilisation des crédits de 42,7 %. Durant l'exercice en cours, les dépenses effectives au 28 février s'élevaient à 770 600 dollars, contre un crédit ouvert de 1 214 200 dollars. Les ressources proposées pour 2019/20 représentent une augmentation de 8,9 % par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % le montant de 1 333 100 dollars demandé pour les services d'entretien en 2019/20 ;**

d) *Transports terrestres.* Les dépenses effectives de réparation et d'entretien pour l'exercice en cours se sont élevées à 56 000 dollars, contre un crédit ouvert de

117 600 dollars, et les ressources proposées pour 2019/20 représentent une augmentation de 4,8 % par rapport aux ressources approuvées pour 2018/19. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % le montant de 123 200 dollars prévu pour les réparations et l'entretien en 2019/20 ;**

e) *Informatique et communications.* Au 28 février 2019, les dépenses effectives de l'exercice en cours s'élevaient à 1 042 700 dollars, contre un crédit ouvert de 4 005 600 dollars pour le matériel des communications et de l'informatique, et à 68 100 dollars, contre un crédit approuvé de 1 026 200 dollars pour les pièces de rechange. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % les ressources demandées au titre du matériel des communications et de l'informatique (3 919 900 dollars) et des pièces détachées (726 500 dollars) en 2019/20 ;**

f) *Fournitures, services et matériel divers.* Les dépenses effectives au titre du fret et des dépenses connexes se sont élevées à 40 100 dollars durant l'exercice en cours, contre un crédit ouvert de 276 500 dollars. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % le montant de 262 300 dollars demandé au titre du fret et des dépenses connexes en 2019/20.**

Frais bancaires

37. Les dépenses effectivement engagées au titre des frais bancaires en 2017/18 se sont élevées à 4 700 dollars (25,8 %), contre un crédit ouvert de 18 200 dollars, et une sous-utilisation de 64 % est prévue pour l'exercice 2018/19 en cours. Suite à une demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que la répartition des intérêts et des frais bancaires entre tous les comptes était déterminée au niveau central par le Siège et que la part des frais de la Base de soutien logistique variait par rapport aux dépenses effectives engagées pour les intérêts et les frais bancaires. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'examiner la présentation des frais bancaires dans le budget et de fournir de meilleures estimations de ces frais dans son prochain rapport.**

Voyages

38. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que seuls 20,9 % des voyages en 2017/2018 avaient été effectués dans le respect de la politique d'achat anticipé des billets. **Le Comité rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le Comité réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).**

39. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 26 et 36 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.**

V. Questions diverses

Parité entre les sexes

40. Le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui montre la répartition par sexe du personnel de la Base de soutien logistique. **Le Comité consultatif note avec préoccupation la très faible représentation des femmes, en particulier parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (P-5 et au-delà) et les agents du Service mobile, et encourage la Base de soutien logistique à redoubler**

d'efforts pour assurer l'équilibre entre les sexes à l'échelon de son personnel civil.

Répartition du personnel civil par sexe, au 30 juin 2018

(En pourcentage)

	Femmes	Hommes
Personnel recruté sur le plan international		
P-5 et catégories supérieures	11	89
P-1 à P-4	34	66
Service mobile	18	82
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	39	61
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)		
Personnel recruté sur le plan international	40	60

VI. Conclusion

41. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont indiquées au chapitre VI du rapport sur l'exécution du budget (A/73/636). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de dollars pour l'exercice allant du 803 800 du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, ainsi que les autres recettes et ajustements totalisant 1 317 000 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2018, soient portés au crédit des États Membres.**

42. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont indiquées au chapitre V du projet de budget (A/73/774). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 1 155 800 dollars et ramenés de 65 237 200 dollars à 64 081 400 dollars. Le Comité consultatif recommande également de répartir le montant susmentionné entre les budgets des opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.**

43. **Compte tenu de l'observation qu'il a formulée ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter pour examen un rapport distinct et détaillé sur le concept d'opérations révisé relatif aux stocks stratégiques pour déploiement rapide, fondé sur une analyse approfondie et détaillée de tous les aspects de la gestion de ces stocks, notamment les incidences financières et le renforcement de l'efficacité et de l'efficience, ainsi que les questions relatives à l'emplacement des stocks.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/636)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/774)

- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/5 \(Vol. II\)](#), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/850](#))
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 ([A/73/750](#))
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/776](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/789/Add.10](#))
- Résolution [72/287](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)